



Harmonie Fonction Publique et Harmonie Mutuelle concrétisent leur fusion

Paris, le 1^{er} juillet 2019 – Réunis au sein de leur assemblée générale respective, les délégués de Harmonie Fonction Publique et de Harmonie Mutuelle ont approuvé le projet de rapprochement qui prendra la forme d'une fusion au 1^{er} janvier 2020. Cette alliance consolide les ambitions communes de développement des deux mutuelles ainsi qu'une décennie de coopérations réussies entre les deux acteurs mutualistes au service de leurs adhérents.

Une nouvelle étape de leur rapprochement

Les délégués des deux mutuelles ont entériné la fusion qui garantira le développement de formes de protection toujours plus innovantes et renforcées pour l'ensemble des agents publics et salariés du champ affinitaire de Harmonie Fonction Publique, notamment Ministère des Armées et Ministère de l'Agriculture ainsi que les entreprises concourant aux missions de services publics sur ces champs.

Capitalisant sur leur collaboration historique, tant au niveau politique qu'opérationnel, la relation spécifique avec les adhérents et l'ancrage au sein des secteurs de la Défense et de l'Agriculture sera pérennisée et enrichie sur l'ensemble du territoire grâce à l'action militante et aux réseaux des deux mutuelles réunies.

« Je vous félicite de votre décision, je vous remercie de votre confiance et de votre courage car grâce à vous Harmonie Fonction Publique va poursuivre son chemin au sein d'Harmonie Mutuelle. » a déclaré **Laurent Magnant, Président de Harmonie Fonction Publique**, à l'issue du vote (AG du 27 juin 2019 à Dijon).

« Les assemblées générales d'Harmonie Mutuelle et d'Harmonie Fonction Publique viennent de prendre une décision historique. La fusion entre nos deux mutuelles parachève dix années de projets portés en commun, en faveur de nos développements respectifs mais aussi de la promotion de l'offre de soins et de services de proximité. C'est surtout la traduction d'une belle aventure humaine: j'ai aujourd'hui une pensée pour mon prédécesseur à la présidence d'Harmonie Mutuelle, Guy Herry, qui a été un ardent artisan, aux côtés de Bertrand Laot et Laurent Magnant, de cette histoire commune. Par cette décision, nous venons conforter notre projet de développement au service de nos adhérents ainsi que notre rôle dans la réussite de la dynamique mutualiste du Groupe VYV. » déclare **Stéphane Junique, Président de Harmonie Mutuelle.**

Partenaires de longue date

Harmonie Mutuelle et Harmonie Fonction Publique ont, par leur histoire et leurs choix politiques successifs, accompagné ensemble l'évolution des modes d'action de l'Etat en développant une approche collective de la couverture des agents et salariés dans la sphère de l'Etat, incluant des entreprises qui en sont directement issues. Une nouvelle page s'ouvre au bénéfice des adhérents.

En effet, Harmonie Fonction Publique et Harmonie Mutuelle coopèrent depuis plus de 10 ans : les deux mutuelles se sont liées en 2007, avec l'adhésion de la MNAM à l'union Harmonie mutuelles, rejointe en 2011 par la SMAR. Ce rassemblement a permis la construction d'une vision commune.

Après la fusion de MNAM et SMAR dans Harmonie Fonction Publique, les deux mutuelles ont poursuivi la construction du Groupe Harmonie, dans le cadre de liens partenariaux d'appui et de mutualisation de moyens, sans oublier la participation conjointe des délégués à la vie démocratique, partout en France.

Ces liens se sont progressivement resserrés dans le cadre du Groupe Harmonie dans un premier temps, puis dans celui de la constitution du Groupe VYV, et ce sur plusieurs axes :

- En matière de développement : des coopérations techniques pour préparer des référencements, la conception des offres, la réponse aux appels d'offres en collective ;
- La mutualisation d'agences ;
- Des services aux adhérents communs avec le conventionnement Kalixia, l'assistance RMA et le journal pour les adhérents Essentiel Santé Magazine ;
- Des fonctions actuarielles communes au sein du développement d'HFP ;
- Le développement de l'accès aux soins dans le cadre de VYV Care (union faîtière des services de soins et d'accompagnement mutualistes du Groupe VYV).

À propos d'Harmonie Fonction Publique

Harmonie Fonction Publique est une mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité.

- 217 000 personnes protégées
- 122 millions d'euros de prestations santé
- 135 millions d'euros de cotisations santé
- 28 millions d'euros de chiffre d'affaires en prévoyance
- 200 salariés

www.harmonie-fonction-publique.fr

À propos d'Harmonie Mutuelle

Pour Harmonie Mutuelle, la santé est un capital qu'il faut promouvoir en agissant sur tous ses déterminants (physiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux...). **Acteur de santé globale**, elle accompagne ses adhérents dans leur parcours de vie et ses entreprises clientes dans leurs responsabilités vis-à-vis de leurs collaborateurs, en apportant des réponses solidaires et innovantes en **prévention, santé et prévoyance**.

Entreprise à **but non-lucratif**, elle s'engage au plus près de chacun pour le mieux vivre de tous par une approche à la fois démocratique et experte et propose des solutions mutualistes collectives et personnalisées, notamment grâce à ses réseaux partenaires (optique, audio et dentaire) et ses services de soins et d'accompagnement.

Ses valeurs **d'ouverture, de confiance, de transparence et de solidarité** lui permettent de tisser un lien pérenne avec ses adhérents/clients mais aussi d'accompagner les évolutions de la société en participant à la construction du 1^{er} groupe de protection sociale mutualiste : le Groupe VYV.

Harmonie Mutuelle en chiffres :

- Près de **4,6 millions de personnes protégées**
- **2100 élus** sur le territoire représentant les adhérents et les clients
- Près de **360 000 bénéficiaires** de la CMU-C et de l'ACS (en 2018)
- Près de **61 000 entreprises clientes**
- **4 445 collaborateurs**
- **2,5 milliards d'euros de cotisations santé bruts de réassurance**

À propos du groupe VYV

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France

Le Groupe VYV (Chorum, Harmonie fonction publique, Harmonie mutuelle, MGEFI, MGEN, Mutuelle Mare-Gaillard, Mutuelle Nationale Territoriale, SMACL Assurances), créé en 2017, œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. L'ensemble des composantes du groupe et leurs 45 000 collaborateurs, protège 10 millions de personnes et propose des solutions adaptées à plus de 72 000 employeurs publics et privés. Il totalise un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros en assurance santé, en prévoyance, en soins et services d'accompagnement, en épargne retraite...

Au sein du groupe, VYV Care porte la stratégie de développement de l'offre de soins et de services. VYV Care rassemble plus de 1 000 structures, 25 000 collaborateurs, répartis dans 3 pôles d'activités : produits et services, soins, accompagnement.

A côté de l'assurance et de l'offre de soins et de services, le Groupe Arcade-VYV s'affirme comme le 3^e pilier du Groupe VYV. Issu du rapprochement avec le Groupe Arcade en janvier 2019, le Groupe Arcade-VYV gère 170 000 logements et compte construire un modèle unique et innovant d'habitat social au service du mieux-vivre.

Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

www.groupe-vyv.fr



Relations presse d'Harmonie Mutuelle - Agence Havas

Anne-Sophie Angelo : 06 24 45 67 54

E-mail : harmoniemutuelle@havas.com